



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



139^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA, 29 septembre 2006

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

CE139/4 (Fr.)

21 septembre 2006

ORIGINAL: ANGLAIS

RÈGLES RÉGISSANT LE PROCESSUS D'ÉLECTION AU POSTE DE DIRECTEUR DU BUREAU SANITAIRE PANAMÉRICAIN

Mécanismes de conduite du forum des candidats au poste de Directeur du Bureau sanitaire panaméricain

1. En réponse à la décision D5 du 137^e Comité exécutif de l'Organisation panaméricaine de la Santé (« OPS ») qui s'est tenu le 30 septembre 2005, un groupe de travail ouvert sur la rationalisation des mécanismes de gouvernance de l'OPS a été établi. Le rapport du groupe de travail a été présenté à la 138^e session du Comité exécutif qui s'est tenu entre le 19 et le 23 juin, qui à son tour, a recommandé au Conseil directeur une résolution (CE138.R20) définissant les règles et les mécanismes spécifiques destinés à rendre plus explicite et plus équitable le processus de pré- et post-sélection au poste de Directeur du Bureau sanitaire panaméricain pour les candidats internes et externes.
2. La 47^e session du Conseil directeur de l'OPS qui s'est tenue à Washington, D.C. du 25 au 29 septembre 2006 a adopté la résolution CD47.R4 qui contenait les règles régissant le processus d'élection au poste de Directeur du Bureau sanitaire panaméricain (« les Règles ») et les modifications correspondantes au Règlement intérieur du Conseil directeur et de la Conférence sanitaire panaméricaine.
3. Le processus de nomination établi conformément aux Règles préconise un Forum de candidats qui prendrait place en marge de la session du Comité exécutif précédant la Conférence, permettant ainsi à tous les candidats prétendant au poste de Directeur du BSP de présenter leur plate-forme et de répondre aux questions des Membres de l'Organisation. Concrètement, l'Article III des Règles régissant le processus d'élection au poste de Directeur du BSP prévoit comme suit :

Article III
Forum de candidats

- 3.1 Le Président du Comité exécutif invitera les candidats nommés à faire une présentation à tous les États Membres, États participants et Membres associés souhaitant assister à un Forum de Candidats qui se tiendra en marge de la session du Comité exécutif précédant la session de la Conférence.
- 3.2 Les informations concernant l'heure, la date et la logistique du Forum de Candidats seront envoyées par le Président du Comité exécutif aux candidats nommés et à tous les États Membres, États participants et Membres associés immédiatement après la clôture des candidatures, comme spécifié à l'article 2.3 ci-dessus.
- 3.3 Les candidats nommés devront assumer tous les frais liés à leur participation au Forum de Candidats.
- 3.4 Les États Membres, les États participants et les Membres associés devront assumer tous les frais liés à leur participation au Forum de Candidats.
- 3.5 Dans toute la mesure du possible, une technologie moderne sera utilisée pour faciliter la plus large participation possible de tous les membres de l'Organisation, y compris des visioconférences. Des transcriptions textuelles des présentations et discussions lors du Forum de Candidats seront également disponibles.
- 3.6 L'ordre des présentations qui seront faites par les candidats sera déterminé par tirage au sort et les candidats seront individuellement convoqués. Les candidats auront au maximum 30 minutes pour faire une présentation orale et une heure pour les questions et réponses des États Membres, des États participants et des Membres associés présents. La présentation portera sur le programme du candidat soulignant sa vision, les priorités politiques proposées, ainsi que la direction financière et programmatique de l'Organisation. Les limites de temps seront observées strictement.
4. Lors des discussions du Groupe de travail du Comité exécutif qui ont abouti à la recommandation et à l'adoption par le Conseil directeur les Normes appelées à régir le processus d'élection du Directeur du Bureau sanitaire panaméricain, les États Membres ont recommandé que certains détails spécifiques du Forum des candidats, tels que le nombre de questions et la procédure spéciale à suivre, soient laissés au Comité exécutif.
5. La 139^e session du Comité exécutif est invitée à se pencher sur la question.